

## DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

### Conseil du 4 avril 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Robert Viau	<p><b>Monsieur Robert Viau; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</b></p> <p>M. Viau soumet deux questions à l'attention du conseil :</p> <p>1) M. Viau fait état de ses inquiétudes concernant la sécurité dans son secteur d'habitation. Il rend compte des nuisances et incivilités persistantes qui sont attribuables à un résidant d'un immeuble situé au 6740, 25<sup>e</sup> Avenue. Une intervention de la part des services municipaux et des forces policières est réclamée afin de rétablir la quiétude dans le voisinage.</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES, TRAVAUX PUBLICS ET SPVM, PDQ 44</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS CROTEAU, CONVIENT DE LA NÉCESSITÉ D'UNE ACTION CONCERTÉE ET COMPTE SUR L'INTERVENTION DES POLICIERS DU PDQ 44.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE AU PDQ 44 POUR SUITES APPROPRIÉES. LE SUIVI SERA SSURÉ PAR LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DU GREFFE.</p> <p><b>Dossier GDC : 11-72459</b></p>

<p>M. Robert Viau</p>	<p><b>Monsieur Robert Viau; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</b></p> <p>1) Suite...</p> <p>2) M. Viau discute des problèmes de propreté qui sont observés dans la ruelle mitoyenne située entre la 24<sup>e</sup> et la 25<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Saint-Zotique Est et Bélanger. Il signale également la détérioration des bandes gazonnées longeant les trottoirs de la 24<sup>e</sup> Avenue.</p>	<p>C. Paquette</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES, TRAVAUX PUBLICS ET SPVM, PDQ 44</b></p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, MME CAROLE PAQUETTE, INDIQUE QU'UNE PART DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES EST RELIÉE À LA RÉGLEMENTATION S'ADRESSANT AUX ANIMAUX DOMESTIQUES. UN PATROUILLEUR CANIN SERA DÉPÊCHÉ POUR EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS D'USAGE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p><b>Dossier GDC :11-72459</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, MENTIONNE QUE LA DÉGRADATION DES PORTIONS GAZONNÉES BORDANT LES TROTOIRS DEMEURE ESSENTIELLEMENT IMPUTABLE AUX ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT EN SAISON HIVERNALE. QUANT À L'ÉTAT DE LA PROPRETÉ DE LA RUELLE, UNE VÉRIFICATION DES LIEUX SERA EFFECTUÉE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>Dossier GDC :11-72519</b></p>
-----------------------	---	---	---

<p>M. Benoît Couturier</p>	<p><b>Monsieur Benoît Couturier; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</b></p> <p>M. Couturier discute de la circulation automobile sur l'avenue Christophe-Colomb, dans le secteur avoisinant l'école Saint-Arsène et les centres de la petite enfance « Les Gardelunes » et « La Bottine filante ». Des vitesses y seraient excessives et une pétition réclamant des interventions de la Ville est déposée. Trois questions sont soumises à ce chapitre :</p> <p>1) La pétition déposée comporte des demandes portant sur le réaménagement de l'avenue Christophe-Colomb et la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation. M. Couturier désire obtenir l'appui des membres à cet effet.</p> <p>2) M. Couturier demande si l'arrondissement est en mesure de lui produire des relevés de vitesse et de débits récents</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>J. Savard</p> <p>J. Savard</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, RAPPELLE QUE L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB CONSTITUE UNE VOIE ARTÉRIELLE RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DES AUTORITÉS CENTRALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. M. CROTEAU FOURNIT L'ASSURANCE QUE DES REPRÉSENTATIONS SERONT EFFECTUÉES AUPRÈS DES INSTANCES COMPÉTENTES.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, AJOUTE QUE CERTAINS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR L'ARRONDISSEMENT SUR L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB, BIEN QU'IL S'AGISSE D'UNE ARTÈRE RELEVANT DES SERVICES CENTRAUX DE LA VILLE.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, MENTIONNE QUE DES VÉRIFICATIONS SERONT EFFECTUÉES ET QUE LE RÉSULTAT DE CES RECHERCHES SERA COMMUNIQUÉ AU CITOYEN.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>Dossier GDC : 11-72419</b></p>
----------------------------	--	---	---

<p>M. Benoît Couturier</p>	<p><b>Monsieur Benoît Couturier; conseil d'arrondissement du 4 avril 2011 :</b></p> <p>3) M. Couturier indique qu'une stèle de vitesse installée aux abords de l'avenue Christophe-Colomb n'est pas opérationnelle sur une base constante. Il y aurait lieu selon lui de pourvoir au bon fonctionnement de cet appareil.</p>	<p>J. Savard</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, PREND NOTE DU COMMENTAIRE ET VEILLERA À Y APPORTER DES SUITES APPROPRIÉES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>Dossier GDC :11-72419</b></p>
----------------------------	--	------------------	---